



## JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ACTION CONTRE LES MINES

### Contexte:

La Commission de l'Union africaine continue d'aider les États membres à s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité d'interdiction des mines. Il convient de rappeler que la 62ème session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, tenue en juin 1995 à Addis-Abeba, Résolution adoptée CM/Res 1593 sous le thème "*Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques et problèmes posés par la prolifération des mines antipersonnel en Afrique*"; qui était la première décision parmi plusieurs autres qui ont ensuite été adoptées par les organes politiques de l'UA<sup>1</sup> lequel, *entre autres*, a appelé à l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel et à l'universalité des instruments juridiquement contraignants pertinents et a approuvé des mesures pour lutter contre les effets des mines terrestres. Ces développements ont conduit à l'adoption des Positions africaines communes sur les mines terrestres.

Il est également rappelé que les États africains ont été de très fervents défenseurs dans le processus mondial menant à l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.. Présentement, 94% des États membres de l'Union africaine sont signataires des traités internationaux pertinents sur la Convention de la lutte antimines antipersonnel, tandis que 93% ont signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, 80% ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions et 52% ont signé la Convention sur certaines armes classiques.

Présentement, onze (11) États membres de l'UA n'ont pas encore rempli leurs obligations de déminage, conformément à l'article 5 de la convention. La Commission de l'UA continuera de travailler avec les États membres touchés pour mobiliser un soutien technique et financier afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en matière de déminage.

### Journée internationale de l'action contre les mines:

Le 8 décembre 2005, L'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a adopté une résolution A/RES/60/97 dans laquelle il a déclaré que le 4 avril de chaque année serait célébré comme la Journée internationale de la sensibilisation aux mines et de l'assistance à la lutte antimines. La Journée internationale de sensibilisation aux mines est l'occasion de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un monde exempt de la menace des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, évaluer les progrès et les lacunes dans la réalisation de cet objectif et

---

<sup>1</sup>

1 Ceux-ci incluent la décision CM/Dec.363 (LXVI) de la 66e session ordinaire du Conseil des ministres, tenue en mai 1997 à Harare; AHG/Dec.135 (LXX) de la 35ème session ordinaire de l'Assemblée de l'OUA, tenue en juillet 1999 à Alger; et décision EX.CL/Dec.164 (V) de la 5e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, tenue en mars 2004., le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, à sa 584e séance tenue le 29 mars 2016, a adopté un communiqué et plus récemment, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, à sa 837e séance tenue le 4 avril 2019, appelant les États membres à ne ménager aucun effort pour s'acquitter de leurs obligations de dédouanement conformément à l'APMBC, CCM, et CCW.

rendre hommage aux démineurs et aux victimes des mines terrestres.

Il s'agit d'une occasion instrumentale pour attirer l'attention non seulement sur les progrès accomplis pour éliminer la menace des mines et des restes explosifs de guerre et pour les bannir en tant que reliques du passé, mais aussi souligner les défis existants auxquels sont confrontés les États membres qui n'ont pas réussi à remplir leurs obligations. Compte tenu en particulier de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui approche à grands pas (APMBC) 2025 date limite, le CPS de l'UA organise une session ouverte, Célébration de la journée d'action contre les mines avec les objectifs suivants:

### **Objectifs:**

Le thème mondial de l'action contre les mines est Persévérence-Partenariat-Progrès. Renforcer **les partenariats** existants et en construire de nouveaux, **persévérance** – surtout face au COVID-19 défis; et continuer à **progresser** vers un monde exempt de la menace des mines terrestres et des restes explosifs de guerre.

Les objectifs spécifiques comprennent:

1. Promouvoir la convention APMBC qui constitue un élément central du cadre normatif de l'action contre les mines.
2. Souligner la nécessité et l'urgence croissantes de renforcer l'approche régionale de la lutte contre les mines terrestres.
3. Encourager les États parties à s'acquitter de leurs obligations et à réaliser l'objectif fixé par la déclaration de Maputo et le plan d'action d'Oslo récemment adopté le 29 novembre 2019.
4. Faire le point et discuter de l'état des activités de lutte antimines sur le continent, des contraintes posées et des opportunités qui se présentent pour s'acquitter de l'obligation de la Convention;

### **Expected results:**

La réunion sera l'occasion de:

- sensibiliser le continent à la menace continue des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre, en particulier pour la sécurité des citoyens innocents.
- souligner la nécessité d'une meilleure appropriation des programmes nationaux d'action antimines et la nécessité de renforcer la coopération, les partenariats et la coalition interafricains.
- permettre un échange de vues sur les meilleures pratiques qui sont essentielles à la mise en œuvre réussie des obligations de la Convention, y compris l'appropriation nationale et la stratégie nationale de lutte antimines.
- créer des opportunités de réseautage et de renforcer les efforts nationaux de lutte antimines, tout en améliorant les possibilités de partenariat et d'intégration régionaux.

### **Contact:**

Pour plus d'informations, veuillez contacter ci-dessous:

Political Affairs, Peace and Security Department – DDR/SSR Division

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

Attention: Mr. Christopher Kayoshe; email: [Kayoshec@africa-union.org](mailto:Kayoshec@africa-union.org); mobile: 092 313 6843